



Toque paille bleu glacé aéroplane, garnie d'une touffe de ruban ottoman hélioïtrope.

Modèle de la maison Marescot Soeurs, Paris
Importé par W. H. Barry & Co., Montréal

prix différents sans que le producteur ou le propriétaire de la marque en souffre. La gâche des prix, mode hélas ! trop répandue dans le commerce, est néfaste aux produits de marques et c'est afin d'éviter cette gâche que certains producteurs exigent que leurs marchandises ne soient pas vendues au-dessous d'un certain prix.

Le commerçant se trouve ainsi obligé de ne pas travailler à la ruine du manufacturier et de réaliser lui-même un profit légitime. Ce profit ne peut être que raisonnable. Autrement, la marchandise, vendue plus cher qu'elle ne vaut, n'aurait pas de débit ou un débit si restreint qu'il n'y aurait plus d'entente possible entre le fabricant et le commerçant pour la vente à un prix déterminé.

Il n'y a donc rien de de très régulier dans ces ententes que font entre eux industriels et commerçants et qui ne portent aucun préjudice au public consommateur.

Nous voudrions savoir en quoi elles ont un caractère illégal et frauduleux, à moins que pour certains esprits, il soit irrégulier, illégal et frauduleux de se protéger.

LES COOPERATIVES

(Du Prix Courant).

Dans son numéro du 25 février, "L'Action Sociale" a un article intitulé: "Les Coopératives".

Après avoir adressé des félicitations à l'auteur du projet de "Loi concernant la Coopération", M. F. D. Monk, "l'un des représentants les plus utiles que la province de Québec compte à Ottawa, notre confrère de Québec tance vertement les commerçants et les financiers qui "se liguent contre les efforts de M. Monk".

M. Monk a raison tout seul—avec bien entendu "L'Action Sociale"—contre tous les commerçants et les financiers, contre les Chambres de Commerce, les Boards of Trade, les Associations de Marchands et autres organisations du même genre qui envoient auprès du gouvernement des délégations, chargées d'empêcher l'adoption de la loi proposée par M. Monk.

"Nos hommes d'affaires", continue "L'Action Sociale", "nous ont habitués à plus de largeur de vues, et surtout, à plus de clairvoyance quand il s'agit de leurs propres intérêts".

"L'Action Sociale" a-t-elle la prétention

de connaître mieux qu'eux-mêmes les intérêts des commerçants et des financiers? Ce serait ajouter l'outrecuidance à l'impertinence qu'elle commet en les accusant d'étroitesse d'idées et de manque de clairvoyance parce qu'ils ne partagent pas ses vues.

Continuant, "L'Action Sociale" dit: "Mais pour bien se rendre compte de l'erreur où ils (les hommes d'affaires) tombent aujourd'hui, il faut au moins savoir exactement ce que c'est que la Coopération".

Et elle la définit ainsi:

"La Coopération, c'est le terme générique par lequel on désigne des Associations d'individus cherchant à tirer le meilleur parti de leurs ressources mises en commun. Le plus clair du capital est formé des économies—même les plus infimes—de chacun, et chacun des membres de l'Association est, par le fait, participant aux bénéfices.

"Le mobile, c'est l'esprit d'économie. L'esprit d'épargne—esprit opposé à nos habitudes de luxe et de prodigalité qui nous ruinent plus sûrement que la hausse du prix des aliments.

"Le but, c'est l'encouragement de tou-